



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1428C0023

Dossier AAUC/CTC N°: 14008

Maître d'ouvrage - raison sociale	Mme Pascale NASICA
<i>Adresse</i>	Poggio 20212 Sant'Andrea di Bozio
<i>CODE NAF</i>	5520 Z
<i>SIRET</i>	51247344800011
<i>Responsable Légal</i>	Mme Pascale NASICA
Opération	Installation de deux chauffe-eau à éléments séparés sur une résidence de tourisme (12 m ² de capteurs)
Lieu de réalisation	Sant'Andrea di Bozio (Haute Corse)
Date prévisionnelle de réalisation	2ème trimestre 2014
CPER 2014-2020	ProDEME (ADEME/CTC)
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER	non
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non
Instructeurs :	
ADEME : LEGRAND Christophe	AAUC/CTC : MONTI Cyrille
Gestionnaires :	
ADEME : BIANCARDINI Vanina	AAUC/CTC :

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	19/11/2014	Date de la demande	10/01/2014
Date de réception	20/01/2014	Date de réception de la demande	16/01/2014
Date d'accusé de réception	05/02/2014	Date AR du dossier complet	

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Non assujetti (TVA non récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 3 : Solaire thermique). Ce projet participera à la politique de développement des énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission un peu plus de 4 tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.
CTC / AAUC	Avis favorable, cet investissement permettra de substituer de l'énergie électrique par de l'énergie solaire. A ce titre il participe aussi bien aux objectifs du SRCAE que de la convention PRODEME.

ANNEXE 1 - TECHNIQUE

Décision N°1428C0023

Dossier PRODEME N° 14008

Contexte :	Le maître d'ouvrage souhaite installer deux systèmes de production d'eau solaire à éléments séparés pour couvrir les besoins en eau chaude sanitaire de sa résidence de tourisme. Cet investissement lui permettra de réaliser des économies d'énergie tout en préservant l'environnement.
-------------------	--

Lieu de réalisation :	Sant'Andrea di Bozio (Haute Corse)
------------------------------	------------------------------------

Description technique de l'opération :	<p>L'opération consiste à installer 2 systèmes à éléments séparés identiques ayant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ballon de stockage de 400L - 3 capteurs de 2m² chacun <p>Un total de 12 m² de capteurs seront donc installés.</p> <p style="text-align: center;">Energie substituée : 5 688 kWh pour 12 m² de capteurs installés</p>
---	--

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	5 688	SO	4,35	1,38	1,32
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO₂ : tonne équivalent CO₂; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement</p>
---------------------------------	--

ANNEXE 2 - Annexe Economique

Décision N° 1428C0023
Dossier PRODEME N° 14008

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en oeuvre entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME dans le cadre du Programme de Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie 2014 (PRODEME). Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier.

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)
Postes		
Systèmes solaire à éléments séparés	12 826,00	12 826,00
Support toiture tuile	165,00	165,00
Support terrasse	440,00	440,00
Bac de rétention	550,00	550,00
Livraison, pose et mise en service	4 950,00	4 950,00
TOTAL	18 931,00	18 931,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Le bénéficiaire n'est pas assujetti à la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour tous les postes

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	18 931,00 €
Plafond des dépenses éligibles : (Les dépenses sont plafonnées à 2000 €/m ² de capteurs)	24 000,00 €
Investissement de référence (2 ballons électriques de 300L)	1 287,10 €
► Coût admissible	17 643,90 €
De plus, 20% de l'énergie produite par cette installation est destinée à l'usage personnel de Mme Pascale NASICA, par conséquent, le coût admissible pour cette opération correspond à 80% du coût admissible de base, soit :	14 115,12 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide publique maximale est de 65% du coût admissible pour une petite entreprise, soit :

	Coût admissible (assiette €TTC)	Taux de subvention	Aide publique maximale (€)
Eau chaude sanitaire solaire	14 115,12	65%	9 174,83
TOTAL	14 115,12	65%	9 174,83

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'opération (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide CTC (€)
Eau chaude sanitaire solaire	18 931,00	18 931,00	14 115,12	9 174,83
TOTAL	18 931,00	18 931,00	14 115,12	9 174,83

3 - Plan de financement prévisionnel

- Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	9 174,83 €	48,5%
Bénéficiaire	9 756,17 €	51,5%
TOTAL	18 931,00 €	100,0%

- Sur le coût admissible :

	9 174,83 €	65,0%
Bénéficiaire	4 940,29 €	35,0%
TOTAL	14 115,12 €	